

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil général de Burtigny
du lundi 15 décembre 2014 à 20h00 à la Salle communale de Burtigny**

1. Appel

Suite à l'assermentation de Monsieur Michael Feignoux, le conseil compte 54 membres, dont 31 répondent à l'appel, 10 sont excusés et 13 absents.

2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2014

Le procès-verbal est accepté, avec 2 abstentions.

3. Budget communal 2015 (préavis n° 8/2014)

Mme Valérie Jeanrenaud explique que dorénavant, la commission des finances et la commission de gestion vont être convoquées ensemble, tant pour le budget que pour les comptes, afin de garantir le même niveau d'information pour les deux commissions.

Dans leurs rapports, les deux commissions relèvent les efforts de la Municipalité afin de diminuer les charges dans tous les chapitres comptables. Le conseil général est invité à accepter le budget 2015 qui présente un excédent de charges de CHF 13'610.00.

- **Votation** : Suite à une information détaillée sur les différents postes du budget et la réponse à diverses questions, le conseil général accepte le budget 2015 à une forte majorité, avec 4 abstentions.

4. Communications de la municipalité

- Règlement pour les eaux claires et les eaux usées : L'élaboration est en cours.
- Secrétaire municipale : Suite à la baisse du temps de travail à 60 %, Madame Verena Troxler a donné sa démission pour le mois de mars 2015.
- La Municipalité demande que d'éventuels griefs ou réprimandes lui soient adressés par courrier ou mail, et non par téléphone.
- PPA village : Le préavis sur la première partie qui a déjà été mis à l'enquête sera soumis au prochain conseil ; en un deuxième temps, les modifications seront mises à l'enquête.
- RAT : Lors de sa dernière séance, le conseil intercommunal a accepté un montant de solidarité de CHF 5.00 par habitant pour les communes membres. Cette somme permettra

d'aider les communes dont la participation financière est supérieure à 40% (à l'heure actuelle Burtigny et Saint Cergue).

- Ordre : Après avoir suivi l'instruction, Mesdames Rosselet et Jeanrenaud ont reçu l'attestation pour pouvoir mettre des contraventions dans le cadre du village. La circulation sera interdite sur la route des forêts entre Burtigny et Essertines s/Rolle.
- Forêts : La commune est obligée de couper 2'000 à 2'500 m3 de bois par année, ce qui engendre des déficits. Le prix du bois est légèrement monté.
- Déchetterie : Les habitants trient bien les déchets, mais il y a encore trop de gens qui apportent des emballages de denrées alimentaires qui devraient être mis dans les sacs à ordures ménagères.

5. Divers et propositions individuelles

- GABU : Madame Valérie Poète se retire à la fin de l'année. Le GABU remercie les habitants du village pour le soutien lors des différentes manifestations. La personne de contact pour le GABU est désormais Madame Françoise Guntern.
- Parking de Chisaz : Un panneau officiel du district de Nyon y sera posé dès le 5 janvier.
- Chemin de l'église : La commune a reçu l'accord des trois propriétaires ; la vente se fera prochainement chez le notaire. Il est prévu une entrée d'environ CHF 50'000.00, montant qui n'est pas encore pris en compte dans le budget.
- Zone artisanale : La commune a soumis un sondage aux 6 locataires pour leur demander s'ils étaient intéressés à acheter leur parcelle ; 4 sur 6 seraient d'accord, le prix devrait être négocié. Le Conseil devra se prononcer sur ce sujet. Un bâtiment a déjà été revendu suite à une faillite. La municipalité réfléchit à un projet global autour du battoir.

A 21h50, le président clôt la séance en adressant ses meilleurs vœux pour la fin de l'année et en invitant les membres à la collation préparée par la municipalité.

Le président
Patrick Rosselet

La secrétaire
Eliane Hofer